## PROCES VERBAL des observations formulées par le public

TotalÉnergies Renouvelables France A l'attention de Madame Anne FREDERIC 35 rue Thomas Edison 33610 CANEJEAN

Madame,

Les enquêtes publiques concernant les demandes de permis de construire des centrales solaires photovoltaïques au sol sur les communes de :

- Aressy, site de Mazères 6, arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2023 ;
- Bizanos et Aressy, site de Lanot 1-2, arrêté préfectoral du 10 octobre 2023 ;
- Meillon, site de Lanot 4-5, arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2023 ;

se sont achevées le 4 décembre 2023.

Au cours de ces enquêtes, j'ai recueilli globalement cinq observations dont quatre portées sur les registres et une transmise sur le site internet de la préfecture.

Portées essentiellement par les maires des communes concernées, elles ne soulèvent pas d'objections ou de questionnement à l'exception de celle émise par M. PIC de Bizanos. Vous trouverez en pièces jointes ces contributions.

Par ailleurs, pour ma part j'ai deux observations dont je vous ai déjà fait part, concernant la surface d'implantation des panneaux photovoltaïques :

- la première en rapport avec une recommandation émise par la DREAL, dans un courrier de février 2023, porté aux dossiers, indiquant qu'il y avait lieu "de ne pas construire ou réaliser d'aménagement au droit et dans un rayon de 10m autour de l'emplacement des têtes de puits, de nature à endommager les ouvrages résiduels, ce qui pourrait survenir lors de l'implantation des structures fixes supportant les panneaux photovoltaïques ".;
- la seconde relative au constat que l'implantation des panneaux photovoltaïques empiète parfois de façon importante sur la bande de sable disposée sur une partie du pourtour intérieur des parcelles, destinée à contenir la propagation d'un feu.

Ces aménagements ont été prévus au regard des préconisations émises par le SDIS64 présentes dans les dossiers. Vous m'aviez indiqué que cet empiètement n'avait pas suscité de remarques de la part du SDIS. Mais après sollicitation, ce service me répond qu'il convient que la bande de sable sur les différents sites soit bien dégagée de tout obstacle afin de ne pas gêner une intervention potentielle des moyens de secours.

Je souhaiterais savoir quelle suite entend donner TotalÉnergies à ces préconisations.

Je vous saurais gré de m'adresser sous 15 jours, vos éléments de réponse afin que je puisse déterminer in fine les avis que je dois émettre.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Bidos le 5 décembre 2023

Le Commissaire-enquêteur.

Jean-Pierre NOBLET

<u>Pièces jointes</u>:

Copie des observations émises.

En exécution de l'arrêté du 26/03/2013 de Monsieur le Préfe
des Pyrénées-Atlantiques je, soussigné, M JP Woß LET, Lowent Suive - enquêreur ai ouvert, ce jour
le présent registre coté et paraphé, contenant 20 pages, pour recevoir les observations du public
du 02 novembre 2023 à Uhao au 4 décembre 2023 à 164 30
aux heures d'ouverture des bureaux au public.
A Neillan, le 2/4/2023
A Jeodo
Première journée:
Le 10/11/2023 de 3 h. 00 à 12 h. 00
1 <sup>re</sup> Observation de Monsieur
tes and some and the some the source of the

-2-
2ºm permanence: Jendredi 17 novembre 2023 9th à 12th
2ºme principerce: Jendredi 24 novembre 2023 94 à 124
le 4 décembre 2023.
BURON Patrick.
BURON Patrick.  Paire de NEIRLON.
Le développement des énergies renouvelables fait partie în tegrante
des engagements Européens et Français en matière de politique
énergétique. La loi de transition énergétique pour la croissance verte vise une part énergétique à hauteur de 40% de la production
vi se une part énergétique à houteur de 40% de la production
g electrate at 500.
Sur le plan de l'aménagement du territoire, les documents de
Sur le plan de l'aménagement du territoire, les documents de planification territoriale visent à encourager le développement des.
Énergies renouvelable.
d'enquête publique concerne la reconversion de friches industrielles
(aucieux puits de gaz) en parcs photovoltaiques au sol
Total Energie à identifié trois sites favorables à l'installation de
cenhales solaires sur trois communes, Biganas, fressy, Jeillon.
les paralles de terrain sont identifiées au Peui de la Communauté
d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées à vocation énergies renouvelables.
La commune de MEILLON a êté identifiée dans le cadre de l'étade
de faisabilité proposée par les groupe TOTAL Enérgie.
de projet su la commune de METRION est situé sur les coteaux
V
à proximité du Chemin HENRITT. des raisons qui ont motivé
le choix du site: de projet est sur un ancien puit de gaz. les
parcelles ne pouraient pas être réhabilitées en nature agricole,
la terre arable n'est plus sur le site, il n'est donc plus utilisable
pour une activité agricole de raccordement électrique au réseaux est
de la installé, les parcelles sont défa majaitairement Cloturées.
d'une haie pagsagère. Les parelles concernées par ce projet.

Sont éloignées des premières habitations. Compte tenu des faits exposés, le Conseil Municipal a délibéré au date du 2+ juin 2022 et a voté favorablement
Compte tenu des faits exposés, le Conseil Municipal a
délibéré au date du 21 luis 2522 et a voté l'avenuent
à la réhabilitation et à la reconversion du vite en installation.
de centrale solaire.
li joint exhait du procès le Maire de MELAUN.
Verbal des de liberations.
du Conseil Junicipal DEMAICK BUROW.
che 27 win 2022
* * * *
Total Atlantida

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet photovoltaïque à Bizanos, Meillon et Aressy 64

De:

Date: 27/11/2023 08:59

Pour: "pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr" < pref-amenagement@pyrenees-

atlantiques.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,

